

On veut nous imposer la « Terreur molle » !



Robespierre

*« La démocratie est un État où le Peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut pas faire
lui-même... »*

(Maximilien de Robespierre).

L'historien (amateur) que je suis s'étonne que l'on trouve encore, chez nous, des staliniens convaincus, des maoïstes assumés et/ou des incondtionnels de Robespierre.

Selon Michelet, « *la Révolution est un tout* » et ce tout est devenu le marqueur idéologique des générations d'après-guerre, bien formatées, bien intoxiquées par des historiens, des médias et une Éducation – dite « *nationale* » – très

majoritairement de gauche voire d'extrême gauche.

Pour moi, l'histoire de France commence avec le baptême de Clovis, mais je respecte la liberté et la pluralité d'opinions : il ne me gêne pas que certains situent sa naissance en 1789, avec la victoire des Loges maçonniques sur la monarchie; cette franc-maçonnerie « *des Lumières* » dont la République a d'ailleurs adopté la devise « *Liberté. Égalité. Fraternité.* ».

Mais, en revanche, j'aimerais que les suppôts de la Révolution fassent preuve, de temps en temps, d'un minimum d'honnêteté intellectuelle et qu'ils arrêtent de nous raconter des sornettes.

Il y a quelques jours, sur une chaîne de télévision, un pseudo-historien dont j'ai oublié le nom déclarait qu'en fuyant à Varennes (le 20 juin 1791), le roi Louis XVI avait signé son arrêt de mort.

C'est une contrevérité, car, en fait, le roi n'avait plus d'autre issue que la fuite.

Combien de fois, en effet, faudra-t-il répéter que les révolutionnaires de 1789 voulaient **d'abord**, voulaient **surtout**, détruire le catholicisme et la monarchie **de droit divin** ?

Louis XVI avait été contraint de quitter Versailles pour Les Tuileries, mais, dès le mois d'octobre 1790, l'application de la « *Constitution civile du clergé* » allait mettre le feu aux poudres.

Le 27 novembre, quand l'Assemblée obligea le clergé à prêter serment de fidélité à la Nation, une guerre religieuse éclata. La France se divisait en deux : pour ou contre les « *curés-jureurs* ».

En Alsace, en Flandre et dans l'Ouest, les « *jureurs* » furent chassés à coup de fourche par les paysans. Ailleurs on

interdit le culte aux réfractaires ; le pape en était indigné !

Le lendemain de Noël 1790, ce fut l'émeute devant les Tuileries. Pour éviter de faire couler le sang, Louis XVI, profondément chrétien, signa le décret de Constitution civile la mort dans l'âme.

Puis il tomba malade. Se pensant en état de péché mortel, il n'arrivait pas à dissimuler son aversion pour les « *prêtres-jureurs* » et les exclut de son service, et même de son entourage.

Aussitôt, Marat, dans son journal « *L'ami du peuple* », écrivit que Louis XVI était un ennemi de la Révolution et qu'il jouait un double jeu, avec l'intention de s'enfuir. L'approche de Pâques allait obliger le roi à choisir son camp. Le dimanche des Rameaux, il assista à une messe célébrée par le cardinal de Montmorency qui avait refusé de prêter serment.

Le lendemain, 18 avril, la famille royale s'apprêtait à se rendre à Saint-Cloud pour y passer l'été, comme l'année précédente. Marat et Camille Desmoulins dénoncèrent ce départ comme une tentative de fuite à l'étranger. D'autres affirmèrent que le roi allait à Saint-Cloud pour y faire des Pâques non conformes à la Constitution civile. Dans les deux cas, on criait à la trahison.

Dès le matin, une foule échauffée par des meneurs (souvent déguisés en femmes) entoura le palais. À midi une marée humaine bloquait carrément le carrosse du roi.

Lafayette ordonna aux gardes nationaux d'intervenir mais ceux-ci refusèrent d'obéir.

« *Il serait étonnant, dit le roi en passant la tête par la portière, qu'après avoir donné la liberté à la Nation, je ne fusse pas libre moi-même* ». Des bordées d'injures lui répondirent.

C'était la première fois qu'on faisait des offenses publiques au roi.

Lafayette lui proposa d'employer la force mais le roi refusa qu'on fasse couler le sang des émeutiers et des gardes nationaux. Après deux heures, bloqué dans son carrosse sous les injures, il se résolut à renoncer au voyage à Saint-Cloud. « *Il n'est pas possible que je sorte ? Et bien je vais rester* » dit-il. La reine ajouta en pleurant : « *Vous avouerez que nous ne sommes plus libres* ».

Et effectivement la famille royale était prisonnière. La tentative d'évasion était inéluctable.

Mal préparée, elle prit fin à Varennes. Il ne restait plus aux révolutionnaires qu'à tuer *physiquement* le roi puis la reine, car la monarchie de droit divin, elle, était déjà morte !

En dehors de la volonté de rectifier les mensonges de l'histoire officielle, pourquoi ce long préambule, me direz-vous ? Simplement pour vous dire que nous vivons, consciemment ou non, une sorte de Terreur molle, insidieuse parce qu'elle est moins sanglante que la Grande Terreur.

Pourtant, la méthode est la même que sous la Révolution : on terrorise le peuple ; on désigne des coupables – dont le seul tort est de ne pas adhérer à la doxa officielle – à la vindicte populaire : des gens comme Zemmour, Onfray, etc. qu'il faut abattre au nom de la liberté (ou qu'il faut faire taire au nom de... la liberté d'expression, car la 17^e chambre a remplacé le « *rasoir national* ») ; ensuite on invente une dialectique à la portée des naïfs et des imbéciles pour légitimer ses choix.

Pour être bien compris, citons quelques exemples : au sujet de l'euthanasie, sujet ô combien délicat et douloureux, les progressistes parlent du « *droit à mourir dans la dignité* ». Comme si, dans nos admirables unités de soins palliatifs (1),

un personnel, dévoué et compétent faisait mourir les malades dans l'indignité ! Rappelons que, selon le Larousse, la dignité c'est « *une fonction, un titre ou une charge qui donne à quelqu'un un rang éminent* », ça n'a pas grand-chose à voir avec la phase terminale d'une vie. Le choix des mots « *acharnement thérapeutique* » n'est pas anodin non plus puisqu'il laisse supposer que le malade est un cobaye, dont on prolonge la vie pour le plaisir de le voir souffrir. Et puis, la mort n'est pas un droit, c'est une obligation : personne n'y échappe !

Si on voulait appeler les choses par leur nom, on parlerait de « *suicide assisté* ». Il me semble que, sur une question aussi grave, on devrait laisser les médecins face à leur conscience ; si, comme le disait Clemenceau « *la guerre est une chose trop sérieuse pour être confiée à des militaires* », la fin de vie est un sujet trop sensible pour être confié à des parlementaires immatures (ou incompétents) pour la plupart. Écoutez Aurore Bergé et vous comprendrez que le pouvoir n'aime pas les vieux !

Ce battage autour de l'euthanasie n'est que la suite logique de ce que veulent nous imposer les mondialistes : ils attaquent l'omelette par les deux bouts. On s'autorise à tuer *l'infans conceptus* à raison de 230 000 IVG par an, « *et en même temps* » on veut éliminer les vieillards malades ou grabataires qui coûtent cher à la Sécurité sociale (et aux caisses de retraite).

Attali et consorts prônent depuis des années une sorte d' « *eugénisme économique* » qui consiste à supprimer les « *improductifs* » ; après les personnes âgées, ils s'attaqueront sans doute demain aux malades mentaux, aux invalides, aux handicapés moteurs ?

Ce projet de loi est porté par Olivier Falorni – député LREM de La Rochelle – et ce dernier, dont le principal mérite est d'avoir battu Ségolène Royale à l'élection législative de

2012, est la coqueluche de la *gauche caviar* ET de la *droite cachemire* rochelaises (2).

Sur d'autres sujets, comme le « *mariage pour tous* », tout est, là aussi, dans la dialectique.

On nous dit « *pourquoi refuser de marier deux hommes entre eux, s'ils s'aiment* ». C'est d'une logique imparable pour... les demeurés. Le fait d'aimer les enfants n'est pas une excuse à la pédophilie ; le fait d'aimer son chien n'est pas un encouragement à la zoophilie. Mais les arguments doivent être indiscutables et à la portée des caniches (ou des moutons) : on infantilise les gens en prétendant les informer, et, comme ça ne suffit pas toujours, on les culpabilise.

La même tactique est utilisée durant la pandémie de Coronavirus dont nous subissons les rebondissements depuis plus d'un an : on dramatise, on fait taire tous les contradicteurs, on terrorise le peuple, on lui impose le masque-muselière, l'assignation à résidence, le couvre-feu, pour ne pas lui expliquer pourquoi le gouvernement a **tout** loupé depuis le début. Pourquoi on a manqué de **tout** (masques, gel hydroalcoolique, respirateurs, lits de réanimation, vaccins...etc.).

Ensuite, on lui tient des propos rassurants, on lui fait miroiter une lueur d'espoir, pour lui faire avaler le « *passport vaccinal* » imposé par Bruxelles alors que Macron affirmait qu'en France, le vaccin ne serait pas obligatoire (3). Un peuple asservi, un peu affaibli, un peuple qui a peur est un peuple qui obéit, mais il ne faut pas le braquer trop frontalement car il pourrait se rebeller.

Donc on commence par lui dire ce qu'il a envie d'entendre. Qui pourrait, par exemple, contester la citation de Robespierre en entête de cet article ? Assurément personne !

Elle est suffisamment démagogique pour rallier tous les suffrages.

Mais que disait le même Robespierre, ce fou furieux, en septembre 1793 ?

« Le ressort du gouvernement populaire est à la fois la vertu et la terreur : la vertu sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible ; elle est donc une émanation de la vertu ».

La Terreur fut mise à l'ordre du jour le 5 septembre 1793. Le 17, la Convention vota la « loi des suspects » pour mettre hors d'état de nuire les « ennemis de la Révolution » ou supposés tels.

Cette loi infâme permettait de poursuivre « tous ceux qui, par leur conduite, leurs relations, leurs propos, leurs écrits, se montrent partisans du fédéralisme et des ennemis de la liberté. » Autant dire que n'importe qui pouvait être suspecté. En quelques semaines les prisons étaient pleines.

La guillotine – le « *rasoir national* » – se mit à fonctionner en permanence. Le tribunal révolutionnaire fut vite débordé ; on fit appel à une justice plus expéditive et à un accusateur public tristement célèbre : Antoine Fouquier-Tinville. « Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! » dira Manon Roland en montant sur l'échafaud, le 8 novembre 1793.

La seule morale de cette période funeste c'est que la plupart de ces salopards : Desmoulins, Danton, Westermann, Carrier, Fabre d'Églantine, Olympe de Gouges, Robespierre, et quelques autres dont Fouquier-Tinville, finiront eux-aussi sur le « *rasoir national* ». Marat, lui, sera poignardé dans sa baignoire où il barbotait dans sa pourriture (4).

Notre époque est – fort heureusement ! – moins violente. Souhaitons qu'elle le reste mais je n'en suis pas certain, hélas ! Emmanuel Macron, à force d'attiser la haine de nos anciens colonisés en nous accusant de « crimes contre l'humanité » en Algérie ; en affirmant que nous aurions pillé

et appauvri l'Afrique ; en jouant la carte d'une population issue de la « *diversité* », devenue française par le regroupement familial et/ou le *jus solis*, au détriment des Français de souche ; en affichant ouvertement, comme il l'a fait lors de la « *fête de la Musique* » en 2018, sa préférence pour l'allogène sur le « *mâle blanc* », joue un jeu dangereux, celui du pompier-pyromane.

Marionnette du Nouvel ordre mondial, il utilise l'immigration comme troupe de manœuvre en vue d'un « *remplacement de population* » qu'il pense irréversible, mais cette troupe – de plus en plus nombreuse, de plus en plus incontrôlée (car incontrôlable !) – pourrait un jour se retourner contre son pouvoir, d'autant plus que l'ogre turc Recep Tayyip Erdoğan se plaît lui aussi à souffler sur la braise, mais pas pour les mêmes raisons...

Éric de Verdelhan

1)- Mais des unités trop peu nombreuses. Depuis bien longtemps, on considère que les vieillards et les malades coûtent trop cher à la Sécurité Sociale. Avant Covid, la durée de vie dans nos EHPAD-mouroirs était de 18 mois. Il faut croire que c'est encore trop long !

2)- Ce qui démontre que La Rochelle est devenue une réserve de « *Bobos* », au même titre que l'Île de Ré ou le Lubéron.

3)- Personnellement je ne suis pas choqué par le traitement autoritaire de certains pays asiatiques ou d'Israël puisque c'est efficace et que leur population a retrouvé sa liberté.

4)- Il souffrait d'une maladie de peau : il était donc aussi pourri physiquement que moralement.